

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	66 (1994)
Heft:	3
Artikel:	Cité-Vieusseux un modèle dans le détail
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129289

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

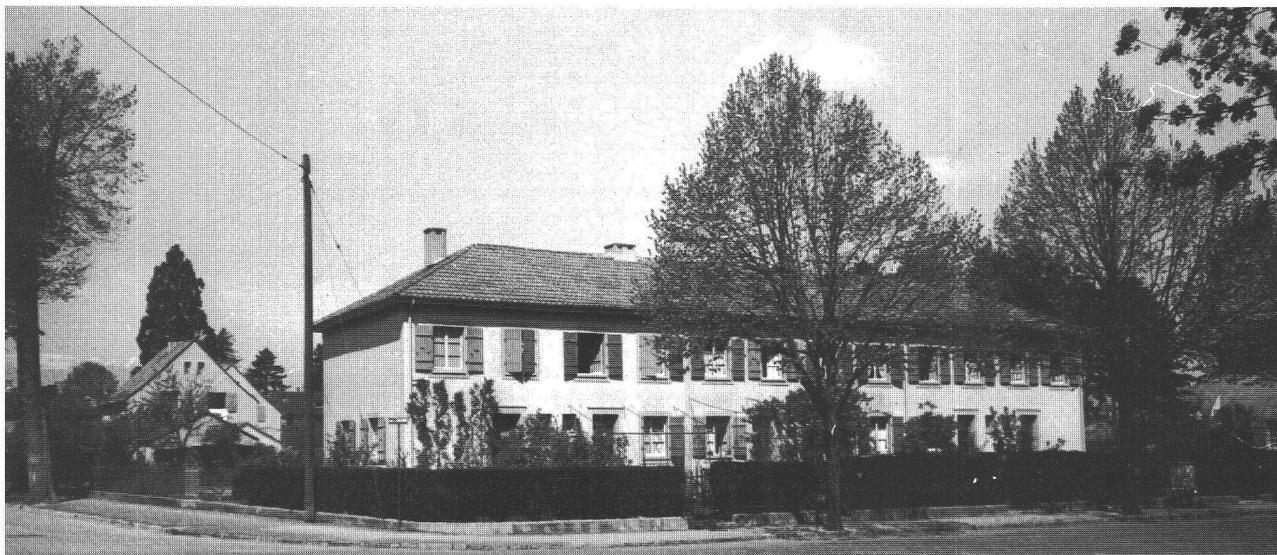
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cité-jardin d'Aïre

CITÉ-VIEUSSEUX UN MODÈLE DANS LE DÉTAIL

L'article qui suit est bâti sur de larges emprunts à la contribution d'Isabelle Charollais et Bruno Marchand pour «Architecture de la raison - la Suisse des années vingt et trente» publié aux Presses polytechniques et universitaires romandes en 1991. Les intitulés sont de la rédaction.

«De la cité-jardin d'Aïre à la Cité-Vieusseux - les deux principales réalisations de la Société Coopérative d'Habitation de Genève - c'est la conception même de l'habitation qui évolue. Elle passe de la cellule familiale contiguë, ou jumelée, liée au jardin potager, aux logements collectifs conçus selon des principes d'organisation fonctionnels et rationnels. A travers ses dessins pour Vieusseux, Braillard se préoccupe de trouver l'équation appropriée au logement minimum pour les classes laborieuses. Les présupposés socio-logiques de l'*Existenzminimum*

avaient été définis par Walter Gropius dans son exposé à Francfort: «Le problème du logement pour l'existence minimum est celui de déterminer le minimum élémentaire d'espace d'air, de lumière, de chaleur nécessaire à l'homme, de façon à ce qu'il ne subisse pas, à l'intérieur de l'habitation, des entraves au développement complet de ses fonctions vitales; en d'autres termes un *minimum vivendi* et non *unmodus non moriendi*».

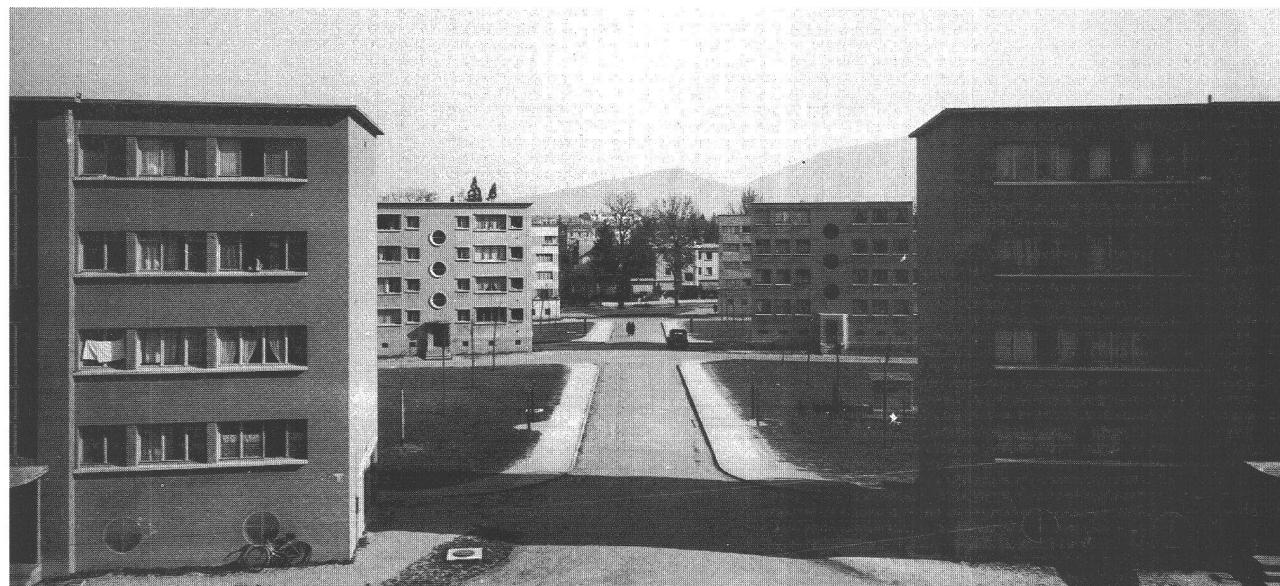
Derrière ces définitions théoriques, se profilent des soucis purement économiques. L'agencement rationnel du plan et les dimensions très contrôlées des espaces doivent aboutir à une diminution du prix de revient des bâtiments et, ainsi, compenser au moins en partie les coûts supplémentaires provoqués par l'équipement complet des cuisines et salles de bains. Dorénavant, tout gaspillage d'espace est définitivement banni; l'espace domestique devient utile, dimensionné et éclairé selon les spécificités et usages de chacune des pièces. Et la valeur attribuée à un logement dépend de son adéquation au nombre de personnes composant la famille (de 1 à 8 personnes) et, par conséquent, du nombre de lits que les chambres à coucher peuvent contenir. Les exigences biologiques et sociologiques liées au logement minimum imposent l'attribution d'une

pièce, même petite, à chaque personne adulte; elles favorisent ainsi la séparation des sexes et bannissent d'une façon irréfutable, des pratiques différentes dans la même pièce. (...)

LES ARCADES: UNE BONNE IDÉE

«Les éléments qui gardent toujours les mêmes dimensions sont: l'entrée, la cuisine, le bain, les chambres à coucher, les chambrettes et les loggias. Seules les dimensions des locaux plus grands, comme le salon ou le coin à manger, augmentent proportionnellement au nombre d'habitants». La configuration des plans de logements économiques de Vieusseux découle ainsi de la combinaison mathématique des différents éléments de base (salon, cuisine, chambres et bain) dont les dimensions sont, pour la plupart, normalisées. (...)

«A Vieusseux, un grand effort est entrepris pour la mise en œuvre et la collectivisation d'équipements communs. Outre une chaufferie centrale, une buanderie modèle complètement équipée est mise à disposition des ménagères. Un groupe scolaire (école enfantine et primaire) est projeté, mais finalement non exécuté et des magasins (dont un magasin d'alimentation d'une Société coopérative de con-



sommation) sont implantés en tête des bâtiments et sous les portiques. Les arcades couvertes présentent de nombreux avantages et leur rôle (notamment social) a été véritablement loué par les contemporains. En effet, la suppression de terrassements longs à exécuter et coûteux a permis de réaliser des économies, les bâtiments n'étant plus excavés; et sous ces espaces abrités, favorables aux jeux des enfants, se situent les accès aux caves et dépendances des locataires. (...)»

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE EN QUELQUES CHIFFRES

Années	Lieu	Nbre appts	Nbre pièces	location moyenne annuelle/pièce
1920-1927	Cité-jardin d'Aire	120	500	1'035.-
1930-1931	Cité Vieuxsseux	244	857	552.-
1947-1950	Cité Villars-Franchises	261	951	1'430.-
1961-1965	Cité Nouvel-Aïre	344	1.452	1'871.-
1966	Cité Nouvel-Aïre	—	—	—
1968-1974	Cité Nouveau-Vieuxsseux 9-16 / 18-22	384	1.506	2'010.-
1992	Sports/Essor	219	867	2'805.-
		68	265	4'014.-
		1.640	6.398	

